

# Le journal du conseil 04 février 2025



Mercredi 19 mars se sont tenues les commémorations du cessez le feu de la guerre d'Algérie/signature des Accords d'Évian.

Jean-Luc Boch, maire de La Plagne Tarentaise, les associations des anciens combattants et les habitants se sont rassemblés autour des différents monuments aux morts de la commune durant toute la matinée afin de se recueillir.

Retrouvez les informations de votre commune déléguée selon un code couleur :

**BELLENTRE LA CÔTE D'AIME VALEZAN MACOT LA PLAGNE  
LA PLAGNE TARENTOISE**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FÉVRIER 2025

L'an deux mille vingt cinq

Le 04 février à 19 h 00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc Boch, maire

Etaient présents :

Astier Robert, Benoit Nathalie, Bérard Patricia, Boch Jean-Luc, Broche Richard, Buthod Maryse, Buthod-Ruffier Odile, Courtois Michel, Crétier Bertrand, De Miscault Isabelle, Faggianelli Evelyne, Gentil Isabelle, Girod-Gedda Isabelle, Gostoli Michel, Miché Xavier, Montmayer Myriam, Ougier Pierre, Pellicier Guy, Rochet Romain, Silvestre Jean-Louis, Tresallet Gilles, Véniat Daniel-Jean, Vibert Christian

Excusés :

Astier Fabienne (pouvoir à Montmayer Myriam), Beltrami Henri (pouvoir à Gostoli Michel), Hanrard Bernard (pouvoir à Silvestre Jean-Louis), Villien Michelle (pouvoir à Courtois Michel)

Absents :

Dussuchal Marion, Valentin Benoit

Formant la majorité des membres en exercice

Monsieur Michel Gostoli est élu secrétaire de séance

### ORDRE DU JOUR

Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux du 03 décembre 2024 et du 07 janvier 2025

#### Préambules :

- Conférence sur le changement climatique en montagne animée par ETRM (2ème séance)
- Présentation de l'étude complémentaire : Ascenseur Valléen par M. David Aubonnet

#### Ressources humaines :

1. Avenant à la convention d'adhésion à la mission référent déontologue élu 2. Mise à jour du tableau des effectifs 3. Modification des autorisations spéciales d'absence 4. Réorganisation du service ressources humaines  
Informations : Liste des MAPA, compte rendu des décisions

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques par rapport au procès-verbal du 1er conseil municipal du 03 décembre 2024.

Monsieur Richard Broche revient sur le point n°32, relatif à la conclusion d'un bail à construction avec la Société Colosses Loisirs.

Il souhaite savoir si le montant du loyer fixé s'appuie sur les modalités de tarification des restaurants d'altitude délibérées en novembre 2015.

Monsieur le maire explique que le tarif a été défini en prenant en compte l'investissement généré pour la rénovation et l'agrandissement du chalet.

Monsieur Richard Broche propose de réactualiser la délibération de 2015 afin d'acter ces ajustements tarifaires.

Monsieur le maire confirme cette possibilité.

Le procès-verbal du 1er conseil municipal du 03 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Madame Evelyne Faggianelli demande s'il y a des remarques par rapport au procès-verbal du 2ème conseil municipal du 03 décembre 2024.

Le procès-verbal du 2ème conseil municipal du 03 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire demande s'il y a des remarques par rapport au procès-verbal du conseil municipal du 07 janvier 2025.

Suite à la question de monsieur Richard Broche concernant les recettes générées par la résidence Backgammon, monsieur le maire précise qu'il ne dispose pas encore d'éléments complémentaires à communiquer de la part de la Direction Départementale des Finances Publiques.

Le procès-verbal du conseil municipal du 07 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité

Monsieur le maire ouvre la séance du conseil municipal en informant ses membres de la probable réouverture de la RN90 au niveau de Ponserand, fermée suite à un éboulement. Il se réjouit de cette nouvelle, sachant que 45 000 véhicules sont attendus en ce début de vacances de février

# Préambules

## CONFÉRENCE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EN MONTAGNE (2<sup>E</sup> SÉANCE)

Monsieur le maire invite tout d'abord monsieur Vincent Koulinski docteur-ingénieur spécialisé dans les risques naturels, à poursuivre son intervention sur le changement climatique en montagne, débutée lors du conseil municipal du 03 décembre 2024.

Monsieur Vincent Koulinski rappelle que lors de la première séance, il s'était surtout attardé sur les effets constatés du changement climatique et qu'il aborde, au cours de cette seconde séance, les solutions envisageables pour limiter ces effets.

Il tient à revenir sur cette situation qui pourrait devenir potentiellement catastrophique si des mesures ne sont pas prises rapidement, notamment en montagne avec une diminution des ressources en eau, soulignant que même en cas de scénario favorable, la perte annuelle en évaporation sur la Tarentaise serait équivalente à la réserve d'eau du barrage de Tignes.

Il met en avant la perte de contrôle sur les risques naturels ainsi que les conséquences majeures sur l'économie touristique, par la réduction de l'enneigement et les risques sociétaux.

Il rappelle que les émissions de gaz à effet de serre (GES) en Tarentaise représente 46 tonnes de CO<sup>2</sup> par habitant, avec une pratique du ski peu émettrice mais un rôle majeur des transports en particulier l'avion, largement surreprésentés.

Lors de cette intervention, il donne connaissance des solutions permettant la préservation de l'activité humaine en montagne :

- Réduction des émissions de GES en général,
- Réorganisation des transports en Tarentaise,
- Création de nouveaux imaginaires.

Il explique de nouveau que l'arrêt des émissions de CO<sup>2</sup> entraînera presque immédiatement une diminution du réchauffement, suivi d'une stabilisation des températures.

À l'appui de graphiques, il explique que plus l'action est tardive, plus la réduction des émissions de CO<sub>2</sub> devra être importante (2 % par an dans les années 2000, 6% actuellement et 10% après 2030).

Il montre aussi l'évolution des températures entre 1880 et 2100 suivant le modèle observé, témoignant de l'urgence du changement dans la prochaine décennie.

Il conçoit que l'adaptation au changement climatique actuel semble relativement accessible.

Il prend pour exemples la production de neige artificielle, la construction de télécabines pour atteindre des altitudes plus élevées ou encore l'irrigation des sols. Toutefois, il met en garde contre ces dispositions aléatoires qui procurent un sentiment de protection mais n'évitent pas la poursuite des émissions de GES et de ce fait, du réchauffement climatique et de ses conséquences, rendant tout retour en arrière impossible.

Selon lui, la seule véritable solution réside dans l'atténuation immédiate des émissions de GES afin de freiner le réchauffement climatique et d'aboutir à un nouvel équilibre acceptable.

Il reprend la répartition de l'empreinte carbone moyenne d'un français décomposée en biens et services consommés (services publics, achats, logement, alimentation, mobilité) insistant notamment sur la faculté pour les services publics de réduire de 80 % les émissions GES, pour le consommateur de réutiliser ou recycler ses vêtements ou de réduire sa consommation de viande.

Il met en évidence l'importance du mode de transport utilisé suivant la distance à parcourir, afin de s'orienter vers une mobilité plus durable. La réorganisation des transports est donc indispensable et doit être planifiée.

Il illustre ces changements par un scénario de trajet Valezan - Lyon en 2050 :

- Départ en vélo électrique jusqu'à Aime via un itinéraire sécurisé ou en voiturette,
- Arrivée au pôle d'échanges multimodal où convergent différents moyens de transport,
- Voyage en train jusqu'à Lyon, sachant que l'offre sera supérieure à celle actuelle (transfert du mode de transport).

Il ajoute que les collectivités ont un rôle important dans la mise en place de cette réorganisation.

Monsieur Bertrand Crétier pense que ce schéma est irréalisable.

Monsieur Vincent Koulinski explique qu'un tel projet ne sera viable qu'en 2050, sous réserve de modifications des infrastructures.

Il précise que la fréquentation des véhicules serait moindre sur autoroute ou voie rapide et de ce fait, certaines voies routières pourraient être utilisées par des trains pendulaires moins lourds que les TGV.

Il espère également que la ligne Lyon-Turin sera achevée d'ici 2050 afin de raccourcir d'autant plus le trajet.

Il souligne que seulement 7 % de la population utilisent le train, contre 89 % qui privilégient la voiture. Pourtant, 50 % des Français souhaiteraient prendre le train pour aller skier, et 74 % se disent prêts à renoncer à l'avion pour leurs loisirs.

Pour réponse à la remarque de madame Maryse Buthod, il fait remarquer que l'exemple de trajet entre Valezan et Lyon tient tout à fait compte des besoins des habitants locaux et non de la clientèle touristique qui est de plus en plus sensible aux enjeux environnementaux :

- 92 % estiment que la montagne est menacée par le changement climatique,
- 89 % privilégient un hébergement et une restauration respectueux de l'environnement,
- 83 % se déclarent prêts à utiliser des véhicules propres pour se rendre en station,
- 65 % des moins de 35 ans envisageraient de prendre le train plutôt que la voiture pour aller en montagne,
- 74 % sont prêts à ne plus prendre l'avion.

Il constate ainsi que l'offre actuelle de services n'est pas en adéquation avec cette demande croissante en faveur de solutions plus écologiques.

À l'appui d'un graphique, il démontre la progression de la conscience écologique de la population, (88 % en 2008 à 93 % en 2022) qui envisage de changer sa destination touristique dans les 5 ans à venir et son mode de transport.

Monsieur Vincent Koulinski dresse le bilan carbone de la Tarentaise, expliquant que l'avion représente 63 % des émissions de CO<sub>2</sub> liées aux transports, alors qu'il n'est utilisé que par 15 % de la clientèle. Selon lui, une solution efficace et peu coûteuse pour réduire ces émissions serait d'interdire ce mode de transport puisqu'au final, il ne concerne que 5 % des visiteurs.

Sachant qu'il sera difficile de maintenir une offre de ski pour tous, au vu d'une clientèle toujours plus nombreuse, ce levier de décarbonation est primordial.

Il énumère les actions mises en place à la Plagne :

- Organisation et gratuité du co-voiturage (APT),
- Séduire une clientèle régionale et locale avec réservation de transport peu carboné et aucun vol commercialisé,
- Limitation de l'impact de l'immobilier et réduction des constructions.

Il explique que la Compagnie Des Alpes a bien conscience aussi des problèmes liés aux transports.

Elle tente d'organiser des voyages en train plutôt qu'en avion (refus de la SNCF en 2023)

Un appel d'offres européen a été relancé mais une exploitation directe serait également envisagée.

Il prend également l'exemple du groupe ACCOR, conscient de l'impact du réchauffement climatique sur sa clientèle de loisirs et d'affaires, qui prévoit des actions fortes et rapides dans le but d'être plus compétitif.

Monsieur Vincent Koulinski insiste sur le fait que la lutte contre le changement climatique repose avant tout sur une volonté collective.

Il souligne que même la Chine a réussi à réduire ses émissions de GES, tout en maintenant sa croissance économique. Revenant sur la Tarentaise, il rappelle qu'elle bénéficie d'une position stratégique au sein de l'Europe, avec un accès ferroviaire possible pour une large clientèle.

Des liaisons par trains directs (TGV + train de nuit) permettraient une réduction de CO<sup>2</sup> d'au moins 95 %, sans oublier des services adaptés à la clientèle organisés par les opérateurs européens.

L'objectif final serait de parvenir à un urbanisme sans voiture, menant ainsi à des stations entièrement décarbonées.

Monsieur Vincent Koulinski conclut en affirmant qu'il est urgent de faire un choix dans la décennie à venir qui sera irréversible.

Monsieur le maire souligne que cette intervention ouvre une véritable réflexion sur l'avenir. Toutefois, il identifie un point de blocage majeur que sont les infrastructures et services actuels de la SNCF.

Monsieur Vincent Koulinski note que les Jeux Olympiques de 2030 pourraient représenter une opportunité stratégique pour accélérer les transformations nécessaires et surmonter ces défis.

Monsieur le maire remercie monsieur Vincent Koulinski pour ses exposés.

## PRÉSENTATION DE L'ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE : ASCENSEUR VALLÉEN

Monsieur le maire sollicite ensuite messieurs David Aubonnet du groupe RATP et Thierry Bertail de la société Algoé, pour présenter l'étude complémentaire de faisabilité engagée dans le cadre du projet d'ascenseur valléen.

Monsieur le maire rappelle que cette démarche s'inscrit pleinement dans l'engagement pris par convention d'entente avec la commune d'Aime-la-Plagne.

### 1. Présentation du groupement et l'objet de l'étude

Monsieur Thierry BERTAIL débute son exposé en listant les différentes entreprises associées à cette étude :

- Algoé spécialisée dans l'accompagnement en management des infrastructures liées à la mobilité,
- Cabinet E.R.I.C spécialisé en transport par câble,
- Ingèrop, bureau d'ingénierie spécialisé dans l'étude de circulation,
- Cytis, bureau spécialisé dans la projection financière et la comptabilité publique,
- Groupe RATP, représenté par monsieur David Aubonnet, spécialisé en mobilité.

Monsieur Thierry Bertail donne les principaux changements entre cette étude complémentaire et celle de 2019/2020 :

- Une étude d'opportunité et de faisabilité (technique et financière) d'un tracé olympique plutôt qu'un tracé direct lourd (2S/3S),
- Une augmentation de la capacité de stationnement (de 500 à 1 000 places),
- L'impact connexe de ce nouveau tracé, notamment de la

desserte en navette.

Monsieur David Aubonnet tient à préciser que la Banque des Territoires a été associée au projet lors du 3<sup>ème</sup> comité de Pilotage (COPIL).

Monsieur le maire ajoute qu'elle prendra en charge un tiers du coût de cette étude.

### 2. Actualisation des études de flux

Monsieur David Aubonnet précise tout d'abord que les chiffres de fréquentation ont évolué depuis 2019, où l'approche était prudente, avec des recettes et des flux minorés.

• Les flux exceptionnels n'étaient pas considérés (JOP 2030 / 6000D / autres compétitions sportives),

• La station intermédiaire avec le tracé olympique est essentielle et prend en compte les flux en désenclavement des villages alentours ainsi que l'attractivité du site sportif et touristique de La Roche,

• Cet ascenseur valléen est un des rares à s'appuyer sur deux infrastructures multimodales lourdes : la gare SNCF en partie avale et la gare routière en partie amont.

Il détaille la méthode d'analyse des flux qui sont ensuite confrontés aux hypothèses d'Atout France ou de l'APTV et validés par le COPIL, avec les élus.

Il explique que le modèle dit stressé est retenu en prenant en compte des scénarios prudents et réalistes.

Il compare ensuite les équivalents routiers avec les volumétries en prévision d'un tracé direct ou d'un tracé olympique de l'ascenseur valléen.

L'écart entre les deux est relativement faible, le tracé direct étant moins attractif puisqu'il élimine les flux autour des hameaux du secteur de la Roche :

- 1<sup>ère</sup> année en hiver : 335 097 allers-retours pour le tracé direct, 354 377 allers-retours pour le tracé olympique,
- 10<sup>ème</sup> année en hiver : 461 860 allers-retours pour le tracé direct, 487 795 allers-retours pour le tracé olympique.

En comparaison, il indique que le funiculaire des Arcs pour l'année 2024 comptabilise environ 500 000 allers-retours, ce qui prouve que les hypothèses de flux présentées sont prudentes, le scénario de la 1<sup>ère</sup> année étant largement en dessous des passages de la remontée des Arcs et à peine équivalent au bout de 10 ans, sans compter l'augmentation constatée de la fréquentation sur l'ensemble des stations.

S'appuyant sur un graphique, il explique que la répartition par typologie est d'un tiers pour chaque flux.

Le flux pendulaire regroupe les trajets des employés de la station et des scolaires.

La ventilation évolue au fil des années, notamment les flux d'excursionnistes en augmentation, le territoire de la Plagne devenant plus attractif.

Le flux des séjournants demeure identique.

Il fait savoir que des solutions ont été étudiées pour le transport de courriers et colis.

L'option petit fret est réaliste et vertueuse même si elle dégage peu de marge. Des cabines seraient mises à disposition pour des petites messageries. Le gros flux fret a été abandonné dès 2019 car les ruptures de charges sont irréalistes.

Le gros flux fret a été abandonné dès 2019 car les ruptures de charges sont irréalistes.

### 3. Etude d'une gare intermédiaire / tracé / Chiffrage

Monsieur David Aubonnet revient tout d'abord sur les contraintes liées au tracé direct jugé trop complexe (en 2S ou 3S), et éliminant les télécabines 10 places.

Le tracé avec gare intermédiaire permet de fractionner la ligne de câbles et d'avoir une motorisation compatible avec les cabines 10 places.

Il cite les inconvénients de ce tracé, à savoir les interférences avec la ligne haute tension de RTE, le croisement avec le télésiège de La Roche, et l'augmentation du linéaire et du temps de parcours.

Les autres opportunités de ce tracé résident dans le stockage des cabines en intermédiaire, d'où un gain de place en vallée et en altitude et une efficacité d'exploitation.

De plus, la desserte des villages sur le secteur de La Roche et de la piste de bobsleigh permet d'offrir une mobilité bas carbone qui n'existe pas aujourd'hui.

Il donne connaissance des chiffres relatifs à l'appareil :

- Débit initial : 2 100 personnes/heure, évolutif à 2 400 personnes/heure (dimensionné à 2 800 personnes/heure pour anticiper le succès de l'équipement)
- 73 cabines sur la partie basse, 50 sur la partie haute
- Parking de 1 000 places à la gare SNCF, franchissement inférieur de la voie ferrée pour un accès direct à la RN90, avec création d'un rond-point
- Gare du haut : franchissement sous voie en sortie de station pour éviter toute interférence du flux piétons et des voitures, et entre piétons et skieurs
- Départ et retour ski aux pieds, sans passage commun avec les piétons

Monsieur Thierry Bertail tient à préciser que le tronçon supérieur, en lien direct avec les pistes de ski, pourrait potentiellement être pris en charge dans le cadre de la Délégation de Service Public (DSP) du domaine skiable.

Il communique ensuite le coût total d'investissement qui s'élève à 104 M€ HT en 2024, avec une actualisation à 114 M€ HT en 2030 et un coût d'exploitation annuel à 2,8 M€.

Monsieur David Aubonnet précise que les grandes inspections et les provisions pour gros entretiens (rafraîchissement des cabines, changement des câbles et balanciers) sont incluses dans la provision annuelle pour les deux tronçons.

#### 4. Modèle économique

Monsieur David Aubonnet compare le prix unitaire d'un aller-retour avec d'autres équipements comme les liaisons de Saint-Gervais et des Arcs qui sont de plus petite taille que l'ascenseur valléen de la Plagne.

Il explique la politique tarifaire envisagée, avec une tarification plein tarif pour les séjournants, une tarification avantageuse pour les socio-professionnels, via des abonnements. Il ajoute que l'inflation directe entre 2019 et 2025 sur les recettes de l'ascenseur valléen n'est pas appliquée, le COPIL étant prudent quant au prix du marché et à la concurrence locale, les tarifs ont pour la plupart été revus à la baisse.

En ce qui concerne les tarifs de stationnement, le COPIL a décidé d'adopter une approche différenciée pour la saison estivale, en s'appuyant sur les pratiques concurrentielles.

La clientèle ne pourra pas être soumise à un plein tarif sur les parkings et l'ascenseur valléen, d'où la gratuité des parkings pour certaine population.

Monsieur Thierry Bertail présente le montage contractuel étudié sur une période de 30 ans, dont 2 ans de travaux.

Il explique que le projet sera piloté par la personne publique (les collectivités), tandis que des DSP seront mises en place pour l'exploitation du transport par câble et des parkings.

Il expose les différents scénarios possibles de financement (hors coût des navettes complémentaires) selon la participation du délégataire et les taux de subventions.

Dans tous les cas, un droit d'entrée est appliqué au délégataire d'environ 30 M€.

Les taux de subventions oscillent entre 15 et 30 M€, et un scénario intermédiaire à 22.5 M€ a été proposé par le bureau d'études.

La contribution annuelle du délégataire aux charges de fonctionnement du tronçon 2 dépendra du taux de prise en charge (520 000 ou 1 040 000 €).

Le COPIL souhaite approfondir le scénario avec un taux de subvention intermédiaire mais une prise en charge financière du délégataire à 100 % des coûts d'exploitation sur le tronçon 2.

Monsieur David Aubonnet insiste à nouveau sur le fait que l'étude a été menée avec prudence. Les prévisions de recettes sont très modérées, et le COPIL a opté pour les scénarios les moins optimistes en matière de flux (croissance de la population, nombre de nuitées et capacité d'hébergement touristique).

De même, la trajectoire des recettes, notamment le prix des billets unitaires par segment, a été évaluée avec précaution. Malgré ces hypothèses prudentes sur les recettes et des charges qui, elles, ne le sont pas, un équilibre financier est tout de même atteint (le compte d'exploitation hors investissement est excédentaire).

Monsieur Thierry Bertail poursuit son explication sur le scénario fixé en indiquant que le reste à financer par les collectivités sur l'investissement s'élève en moyenne à 3 228 K€ par an sur 30 ans (couvert par 2 prêts).

Monsieur David Aubonnet souligne que la subvention vient en déduction de l'investissement, et non du fonctionnement. Il précise que si le droit d'entrée n'est pas inclus dans la DSP, il pourrait être intégré par d'autres modalités (avenant avec le futur délégataire).

Monsieur Thierry Bertail enchaîne sur la partie exploitation, avec des charges et la marge du délégataire qui sont déduites des recettes (sauf celles liées au tronçon 2 perçues par le délégataire), pour un petit équilibre assuré à 2 966 k€.

Le reste à charge pour la collectivité s'élève donc à 262 K€ par an en moyenne sur 30 ans, avec une tendance dégressive dans le temps.

Monsieur David Aubonnet explique également qu'en fonction de l'autorité porteuse du projet, les charges pourraient être lissées grâce à des mécanismes tels que le besoin en fonds de roulement.

#### 5. Premier Cadrage planning

Monsieur Thierry Bertail met en évidence les délais restreints en ayant pour objectif les JOP 2030, rappelant les procédures à respecter pour le lancement des marchés, les enquêtes publiques et la déviation du réseau RTE qu'il faudrait anticiper. Une décision devra être prise pour la fin du premier trimestre 2025.

Il cite les actions à mettre en œuvre à court terme à savoir :

- Lancer l'étude Faune-Flore (sur 4 saisons), et l'analyse juridique et ingénierie financière,
- Décider de la structure porteuse (modalités de financement et de gouvernance facilitées si portées par un syndicat intercommunal),
- Mettre en place les moyens de maîtrise d'ouvrage,
- Intégrer autant que possible l'ascenseur valléen dans la DSP du domaine skiable,
- Définir la stratégie et la temporalité de la concertation.

#### 6. Mobilités complémentaires

Messieurs Thierry Bertail et David Aubonnet présentent les différents scénarios élaborés par la société Ingérop concernant l'optimisation du parcours client.

Monsieur David Aubonnet précise que des rondes en vallée seraient mises en place pour rabattre les usagers vers l'ascenseur valléen à partir de Macot et Aime.

En été, cette ronde desservirait également la base de loisirs du plan d'eau.

Il passe rapidement sur la boucle de désenclavement du secteur de La Roche et l'accès aux autres sites d'altitude (scénario olympique, avec gare intermédiaire) avec un service de navettes renforcé les vendredis, samedis et dimanches afin de faciliter l'accès aux résidences des vacanciers.

Monsieur Thierry Bertail souligne que le coût de ces services n'est pas inclus dans le chiffrage initial, mais pourrait être intégré en partie dans la DPS des remontées mécaniques. L'investissement est estimé à environ 475 000 € et le surcoût d'exploitation, lié au renforcement du service sur trois jours ainsi qu'à la ronde de vallée, s'élèverait à 390 000 € par an, sachant que le coût actuel d'exploitation est de 1 250 000 €/par an.

Monsieur Richard Broche prend la parole pour faire part de son inquiétude quant au réseau SNCF, avec une seule voie d'accès à la Tarentaise et des risques d'éboulements et d'accidents qui compromettent la réorganisation des transports. Selon lui, l'État doit s'impliquer pleinement dans la sécurisation et la maintenance du réseau SNCF afin de garantir la continuité du trafic.

Monsieur Richard Broche regrette que seuls les résidents ou vacanciers logés sur Macot et Aime puissent bénéficier de navettes en vallée, tandis que les autres secteurs en sont exclus.

Monsieur David Aubonnet explique que leur mission consiste à analyser et à rapporter les flux vers l'ascenseur valléen, en tenant compte notamment des points de concentration des publics et des parkings relais.

Il rappelle le tracé de la desserte en vallée générant du flux sur l'ascenseur valléen, à savoir les parkings relais (entrée du village, aire de chaînage), le stationnement diffus au centre-ville d'Aime-La-Plagne et un point d'intérêt : la zone artisanale des Îles d'Aime.

Si des points de desserte devaient être ajoutés, une réévaluation des coûts serait nécessaire.

Il souligne que tous les usagers n'accepteront pas de payer leur stationnement et préféreront stationner gratuitement sur l'aire de chaînage ou sur d'autres parkings.

Monsieur Richard Broche fait remarquer que les parkings relais sont déjà saturés et ne voit pas comment il serait possible d'augmenter leur capacité.

Monsieur David Aubonnet explique que l'objectif est de cibler en priorité les locaux (socio-professionnels, scolaires, familles), déjà utilisateurs de ces parkings, rappelant qu'une partie de la clientèle venant de loin avec des véhicules de grosse cylindrée ne recourra pas à l'ascenseur valléen.

Monsieur Richard Broche signale qu'il avait déjà mentionné en COPIL que le service de navettes en station, lors des périodes d'affluence, devait être complété par des minibus pour limiter l'attente des clients. Cependant, ce service engendrerait un coût supplémentaire.

Monsieur David Aubonnet explique que le chiffrage réalisé par la société Ingérop intègre bien le renforcement des navettes transportant clients et bagages jusqu'aux pieds des résidences.

Il prend pour exemple les navettes synchronisées avec le funiculaire des Arcs qui fonctionnent parfaitement.

Il confirme qu'un temps d'attente maximum de 15 minutes a été exigé par le COPIL que ce soit en gare aval, en gare intermédiaire ou en gare amont.

Monsieur Richard Broche revient sur le tableau de tarification de l'ascenseur valléen et déplore que l'équité ne soit plus d'actualité, contrairement à ce qui avait été envisagé il y a quelques années. Selon lui, le transport reste le même pour tout le monde.

Monsieur David Aubonnet explique que les tarifs indiqués correspondent au tarif unitaire d'un aller-retour et non au prix effectivement payé au guichet par l'utilisateur.

Si l'utilisateur bénéficie d'un abonnement, le coût du trajet diminue suivant l'engagement choisi.

Cette tarification est conforme aux recommandations de l'Autorité de la Concurrence.

Monsieur Richard Broche souligne que l'amplitude horaire de fonctionnement de l'équipement doit être ajustée en fonction du déploiement du trafic ferroviaire, ce qui entraîne une augmentation des coûts d'exploitation.

Monsieur David Aubonnet souligne que l'amplitude horaire

est un élément essentiel du projet et a été étendue par rapport à la version de 2019.

En saison hivernale, l'ascenseur valléen fonctionnera dès le premier train du matin, vers 6 h, jusqu'au dernier train, vers 23 h.

En semaine, les horaires sont plutôt adaptés aux besoins des socio-professionnels travaillant en station, avec une mise en service à 7 h 30 et une fin, à définir, estimée entre 18 h et 19 h. Il conçoit que cet horaire de fermeture ne répond pas aux attentes de certains usagers en activité décalée mais ce transport doit, avant tout, demeurer rentable.

Ce choix peut toujours être arbitré par le COPIL.

En réponse à la question de madame Isabelle Girard-Gedda, monsieur David Aubonnet mentionne que le fonctionnement à l'année de cette liaison a été abandonné pour des raisons économiques, l'objectif principal étant de réduire la circulation des bus, minibus et véhicules des socio-professionnels et des résidents (décarbonation).

Il précise que l'ascenseur valléen sera en service pendant 19 semaines en hiver et du 15 juin à fin août en été (augmentation des réservations constatée à partir de la mi-juin).

Monsieur Richard Broche pense que le transport de marchandises est possible pendant les périodes sans clientèle, avec des bennes spécifiques pouvant transporter un volume et un tonnage suffisant.

Monsieur David Aubonnet avise que des solutions ont été envisagées mais avec un accueil mitigé de la part des professionnels du transport à qui elles ont été soumises.

Les opérateurs ont exprimé des réserves, notamment en raison du coût lié à l'emploi d'un salarié pour assurer le chargement et le déchargement des camions, la rupture de charge étant jugée contraignante.

Le transport des ordures ménagères s'avère également complexe à mettre en œuvre et alourdirait le coût du projet.

Le flux de bagages en revanche est pris en compte et étudié, notamment via un partenariat avec les opérateurs ferroviaires, permettant une livraison au pied de la résidence.

Toutefois, ce service n'a pas été modélisé puisqu'il ne génère aucune rentabilité et couvre à peine l'investissement. Néanmoins, il souligne que cette solution représente un atout en matière d'image, de vertu et de réduction de l'empreinte carbone.

Monsieur David Aubonnet explique que tous les chiffres diffusés par l'ADEME sont basés sur l'exploitation énergétique des modes de transport qui n'intègre ni les coûts associés à l'entretien et à la réfection des 21 km d'enrobé, ni les linéaires de voie SNCF.

L'infrastructure linéaire projetée ne pèse rien en termes de carbone.

Il termine en rappelant que l'étude menée en 2019 avait démontré que les émissions du chantier de l'ascenseur valléen seraient amorties 12 ans après sa mise en service, sans compter l'économie réalisée sur l'accès routier.

Monsieur Richard Broche consent que l'appareil s'inscrit pleinement dans la démarche de décarbonation du territoire. Cependant, il estime que ce projet devrait être pris en charge intégralement par le futur délégataire du domaine skiable.

Monsieur David Aubonnet précise que le parc existant sera simplement renforcé les vendredis, samedis et dimanches.

Monsieur Michel Courtois demande si le nombre de véhicules pour les navettes a pu être estimé.

Monsieur David Aubonnet précise que le parc existant sera simplement renforcé les vendredis, samedis et dimanches. En réponse à l'interrogation de monsieur Michel Courtois sur la desserte de la Roche-Plangagnant, monsieur David Aubonnet fait savoir qu'une navette est déjà existante sur ce secteur qui part de Plagne Centre - gare routière.

Avec le projet de gare intermédiaire de l'ascenseur valléen, la boucle est réduite entre les Charmettes et Crête Côte, avec deux petits véhicules.

Suite à la remarque de monsieur Michel Coutois quant à l'utilisation de navettes électriques, monsieur David Aubonnet explique qu'il ne peut pas s'engager dans une stratégie politique de transition énergétique qui appartient aux collectivités.

Il souligne cependant que les circuits sur de petits dénivelés avec ce type de véhicules fonctionnent parfaitement, comme c'est déjà le cas sur de nombreux réseaux urbains.

Michel Courtois concède mais souhaite simplement connaître le coût supplémentaire d'exploitation de ces navettes.

Monsieur David Aubonnet rappelle que le montant estimé est de 390 000 € pour le fonctionnement et de 475 000 € pour l'investissement.

En réponse à la demande de précisions de madame Isabelle GIROD-GEDDA, monsieur David AUBONNET indique que les débits annoncés dans l'étude (2 100 personnes/heure, évolutif à 2 400 personnes/heure, avec une capacité maximale de 2 800 personnes/heure) prennent bien en compte la perte de places dues aux bagages.

Pour répondre à la question de monsieur Bertrand Crétier, monsieur David Aubonnet explique la raison des deux tracés imaginés :

- 1er tracé qui favorise l'intermodalité et limitant fortement l'utilisation du domaine privé.

Ce tracé prévoit la construction de la gare en superposition par rapport à la route. Des nouvelles dispositions réglementaires de conception des transports par câble (2023) relatives à la sécurité incendie sont draconiennes et imposent des infrastructures démesurées afin de garantir la sécurité des usagers.

- 2ème tracé qui présente plusieurs intérêts avec une gare au même niveau que le parking existant, ce qui facilite l'accès aux personnes à mobilité réduite.

Il met en évidence la complexité et le coût exorbitant du 1er tracé qui a été abandonné du fait de son passage au-dessus d'un restaurant et de l'enjeu sécurité incendie en lien avec la route.

Monsieur le maire remercie messieurs David Aubonnet et Thierry Bertail pour leur intervention.

## Ressources humaines

### 1. AVENANT À LA CONVENTION D'ADHÉSION À LA MISSION RÉFÉRENT DÉONTOLOGUE ÉLU

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que la loi "3DS" du 21 février 2022 a complété l'article L1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, lequel précise que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local prévue au même article.

Depuis le 1er juin 2023, toute collectivité territoriale, tous groupements de collectivités territoriales ou syndicats mixtes ouverts, doit désigner un référent déontologue élu par délibération.

Dans ce cadre, le Centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie a mis en place une mission facultative de référent déontologue élu pour les collectivités et établissements publics de son territoire qui le souhaitent, mutualisée avec le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône et de la Métropole de Lyon. Le Centre de gestion de la Savoie a par conséquent désigné en qualité de référent déontologue élu, celui du Cdg69.

Il précise que la commune a adhéré à cette mission de référent déontologue élu par convention signée le 11 septembre 2023.

Compte-tenu de l'adhésion massive des collectivités et éta-

blissements publics à ce service qui a permis de couvrir les frais de gestion, le conseil d'administration du Cdg73 a décidé de supprimer la participation forfaitaire annuelle de 10 € par élu, à compter du 1er janvier 2025. Seul subsiste le coût du dossier facturé au Cdg73 par le Cdg69 en cas de saisine d'un élu, à 96 € par consultation.

Il présente au conseil municipal le projet d'avenant à la convention d'adhésion à la mission de référent déontologue élu, actant la suppression de la participation forfaitaire annuelle.

Monsieur le maire témoigne de l'intérêt pour la collectivité d'économiser 290 € par an si aucune saisine d'élu n'intervient.

*Monsieur Richard Broche demande les raisons du retrait du Conseil Départemental de la Savoie.*

*Monsieur le maire ne peut y répondre mais précise que cette pratique est identique au sein de toutes les structures communales et intercommunales.*

*Monsieur Daniel-Jean Véniat ajoute que depuis la signature de cette convention, aucune saisine de cette instance n'a été effectuée.*

Le conseil municipal approuve cet avenant, tel que présenté, et autorise monsieur le maire à le signer.

(Votants :27, pour : 27)

### 2. MISE À JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Monsieur Daniel-Jean Véniat informe l'assemblée qu'il convient de procéder à un certain nombre d'actions afin de mettre en conformité le tableau des effectifs avec les besoins et ressources de la collectivité.

#### Accueil – Etat-civil

Dans le cadre de la vacance d'un poste d'assistant administratif, il convient de mettre en conformité le grade du poste avec le besoin de la collectivité. Ainsi il convient de supprimer le grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe et de créer celui d'adjoint administratif principal de 2ème classe.

#### Service ressources humaines

A la suite du départ à la retraite d'un agent du service, il y a lieu de mettre en adéquation le grade avec le poste occupé et le grade détenu par les autres agents du service occupant des postes à responsabilité similaire.

#### Service scolaire

Il s'agit d'augmenter le temps de travail de deux agents :  
- 1 ATSEM à l'école de Bellentre pour laquelle il est nécessaire d'augmenter le temps de travail pour la faire intervenir sur le périscolaire. Cela est dû, d'une part, à un accroissement des inscriptions et, d'autre part, à la nécessité de ne pas laisser l'autre agent déjà en place seule sur ces temps périscolaires,  
- 1 adjointe d'animation a émis le souhait d'augmenter son temps de travail afin d'assurer les temps périscolaires à l'école de la Côte d'Aime à la suite du départ d'un agent.

Il présente le tableau des effectifs, modifié comme suit :

Services	Création	Suppression
Accueil - état civil	1 adjoint administratif principal de 2ème classe à temps plein	1 adjoint administratif principal de 1ère classe à temps plein
Ressources humaines	1 adjoint administratif principal de 2ème classe à temps plein	1 rédacteur à temps plein

Services	Création	Suppression
Service scolaire	1 ATSEM principal de 2ème classe à temps plein annualisé (35h)	1 ATSEM principal de 2ème classe à 29,18 heures annualisées
	1 adjoint d'animation à 20,83 heures annualisées	1 adjoint d'animation à 10,75 heures annualisées

Le Conseil municipal approuve les créations/suppressions de postes susmentionnés.

(Votants : 27, pour : 27)

### 3. MODIFICATION DES AUTORISATIONS SPÉCIALES D'ABSENCE

Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle que le code de la fonction publique prévoit des autorisations spéciales d'absence pour les agents publics qui sont de deux types, soit de droit (congrés pour formation syndicale, pour formation professionnelle, congés annuels et l'autorisations spéciales d'absence liées à la parentalité et à l'occasion de certains événements familiaux, et le congé lié aux responsabilités parentales et familiales), soit discrétionnaires, laissées à l'appréciation des collectivités à l'occasion de certains événements familiaux.

Il précise qu'il appartient au conseil municipal de définir, après avis du comité social territorial, la liste des événements ouvrant droit à autorisation d'absence qui n'entrent pas en compte dans le calcul des congés annuels, ainsi que les modalités d'application correspondantes.

Il présente à l'assemblée ces autorisations d'absence, applicables aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public pour lesquelles un avis favorable du Comité Social Territorial du 26 novembre 2024 et de la commission Ressources Humaines du 06 janvier 2025 a été donné.

*Monsieur le maire précise que la collectivité applique simplement les textes de loi qui ont été modifiés.*

*En réponse à la demande de précision de monsieur Richard Broche, monsieur le maire confirme que la loi impose ce changement et qu'elle devra également être mis en œuvre dans les autres collectivités.*

Le conseil municipal décide d'adopter les modalités d'octroi d'autorisations d'absence aux fonctionnaires et aux agents contractuels de droit public de la collectivité ainsi proposées. Il abroge les délibérations n°2016-222, 2017-155, 2017-295 et 2021-010, qui sont remplacées par la délibération présentée prenant effet à compter du 15 février 2025.

(Votants : 27, pour : 27)

### 4. RÉORGANISATION DU SERVICE RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Daniel-Jean VÉNIAT explique que suite à la mutation de l'agent qui occupait le poste permanent de directrice des projets RH et transversaux à temps complet, il est proposé de procéder à la suppression de ce poste et de créer un poste permanent de chargé(e) de mission santé, sécurité et qualité de vie au travail, à temps complet.

Compte tenu des enjeux actuels et futurs sur ces différents domaines, il apparaît opportun de renforcer les effectifs de la commune par une personne qui sera en capacité, non seulement par ses compétences et son expérience, mais aussi par ses qualités humaines et relationnelles, de porter ces sujets. Il rappelle que les problématiques liées à la santé, tant physique que mentale, et aux conditions de travail sont un axe de renforcement et de développement de notre attractivité et de notre capacité à pérenniser les agents sur leur poste de travail.

Il explique que ce poste de chargé(e) de mission santé, sécurité et conditions de travail sera rattaché au service ressources humaines, sous la responsabilité du Directeur des Ressources Humaines.

Il cite les missions principales de la personne recrutée qui devra, en outre, intervenir en soutien et en support du Responsable prévention, santé, sécurité.

Il précise que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire titulaire de catégorie B au grade de rédacteur, de rédacteur principal de 2ème classe, de rédacteur principal de 1ère classe, ou par un agent contractuel, en cas de recrutement infructueux de fonctionnaire.

*Suite à l'interrogation de monsieur Robert Astier, monsieur Daniel-Jean Véniat affirme que ce poste n'était pas occupé auparavant, tout en précisant que le responsable prévention, chargé de mission santé-sécurité n'était plus en capacité d'assurer la totalité de ses missions.*

*Il a donc été décidé de lui apporter un appui sur la partie liée aux ressources humaines (déclarations et analyse des accidents du travail) et de le soutenir sur d'autres champs d'activité.*

*Monsieur le maire tient à souligner qu'un retard important a été pris au fil des ans, certains dossiers n'ayant pas été mis à jour avant la fusion des communes, ce qui nécessite aujourd'hui un investissement humain important.*

*Suite à la demande de monsieur Robert Astier monsieur Daniel-Jean Véniat communiquera par la suite le nombre annuel d'accidents du travail, au cours des années 2023 et 2024.*

*Monsieur le maire fait remarquer que leur nombre sur la commune est bien inférieur aux autres collectivités de même rang.*

*Monsieur Daniel-Jean Véniat ajoute que le pourcentage des arrêts maladies est largement en dessous de la moyenne départementale, voire nationale et met aussi l'accent sur les accidents du travail dont le nombre est dérisoire.*

*Monsieur Richard Broche regrette que l'embauche d'un contractuel soit envisagée pour ce poste.*

*Monsieur Daniel-Jean Véniat rappelle les difficultés de recrutement depuis un certain temps dans les collectivités.*

*De ce fait, l'embauche d'un contractuel ne peut être exclue, ce dernier ayant ensuite la possibilité d'être titularisé.*

*Monsieur le maire explique qu'il existe une véritable souffrance et pénurie de fonctionnaires sur le territoire, touchant tous les domaines de compétences.*

*Monsieur Daniel-Jean VÉNIAT estime que la collectivité a encore la chance de pouvoir se doter des ressources nécessaires à son fonctionnement.*

*Il souligne cependant les difficultés persistantes pour recruter du personnel compétent et intéressé, au service eau et assainissement.*

Le conseil municipal approuve la suppression du poste de directrice des projets RH et transversaux et la création d'un emploi permanent sur l'un des grades du cadre d'emploi de rédacteur relevant de la catégorie hiérarchique B pour effectuer les missions de chargé(e) de mission santé, sécurité et conditions de travail,

Il autorise, le cas échéant, le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel de catégorie B, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire, pour une durée déterminée de trois ans maximum renouvelable dans la limite de six ans, et rémunéré en référence à la grille indiciaire d'un des grades du cadre d'emplois de catégorie B des rédacteurs territoriaux et des primes et indemnités institués par la collectivité.

(Votants :27, pour : 27)

Monsieur Richard Broche souhaite revenir sur la liaison vallée-station avant de passer à la suite du conseil municipal. Tout d'abord, il avait cru comprendre que cette présentation devait avoir lieu en même temps pour les deux communes (Aime-La-Plagne et La Plagne Tarentaise) afin que tous les élus aient simultanément la même information. Monsieur le maire ne voit pas comment cela peut être possible dans un premier temps puisque les conseils municipaux de chaque collectivité se déroulent à des dates différentes. Monsieur Richard Broche revient ensuite sur la clé de répartition qui est essentielle dans ce projet. Monsieur le maire précise que la discussion à ce sujet est toujours en cours, soulignant qu'il maintient sa position quant à l'équilibre financier souhaité entre les deux collectivités. Il persiste également sur l'organisation d'une réunion publique de présentation afin de recueillir l'avis de la population, qui sera déterminant dans la suite de ce projet. Pour répondre à la question de monsieur Richard Broche, monsieur le maire stipule que le projet est déjà intégré au SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) et le PLU (Plan Local d'Urbanisme) se mettra en adéquation d'ici 2 à 3 ans

maximum  
Monsieur Daniel-Jean Véniat pense qu'il n'y aura pas de difficultés particulières, bien que le dossier administratif implique un certain délai de préparation. Il ajoute que la loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette) doit être prise en compte, l'implantation de pylônes entraînant une artificialisation de certaines parcelles. Enfin, il souligne la complexité de l'étude en vue du déplacement de la ligne haute tension 63 kV, qu'elle soit aérienne ou souterraine. Monsieur le maire rappelle que ce déplacement n'est pas inclus dans l'étude de faisabilité. Madame Isabelle Girod-Gedda souhaite savoir si le SIGP peut être le porteur du projet et si cela est prévu dans les statuts. Monsieur le maire mentionne que cette structure commune aux deux collectivités pourrait potentiellement être engagée dans la mise en œuvre de cette liaison. Il rappelle que le SIGP dispose déjà de la compétence "eau et assainissement" sur l'altitude pour deux des trois collectivités membres.

## Informations

Depuis la mise en œuvre de la délégation de pouvoirs qui lui a été accordée par délibération 2022-170 du 4 octobre 2022, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2122-22 et L. 2122-23), monsieur le maire informe des décisions prises :

### Marchés à procédure adaptée

Signature des marchés et avenants de travaux, fournitures et services suivants, depuis la convocation du Conseil Municipal du 07 janvier 2025 :

N° marchés	Objet	titulaire	montant HT	montant TTC
<b>MAPA 25-04</b>	Modification de droit commun N°3 du PLU de la commune déléguée de Mâcot La Plagne	Citadia SAS	12 975,00 € HT	15 570,00 € TTC
MAPA 25-04	Prestations de nettoyage et d'entretien du groupe scolaire de Plagne Centre	Tarentaise 73 services	37 800,00 € HT	Non soumis à TVA
MAPA 23-14	Construction d'une liaison mécanique piétonne à Belle Plagne Lot N°4 : Gros-œuvre : avenant N°5	Construction Savoyarde	+ 6 764,00 € HT	+ 8 116,80 € TTC
MAPA 23-20	Construction d'une liaison mécanique piétonne à Belle Plagne			
	Lot 5A Charpente métallique : Avenant n°2	SAS Gilles Mouthon	+ 16 090,00 € HT	+ 19 308,00 € TTC
	Lot 6 Habillage Bois : avenant n°2	SARL Les Arolles	+ 11 232,00 € HT	+ 13 478,40 € TTC
	Lot 7 Electricité - CF0/ CFA : avenant n°1	REJET ELECTRIC	+ 10 944,00 € HT	+ 13 132,80 €
MAPA 22-15	Maintenance des ascenseurs : avenant n°1	Schindler	- 1 348,00 € HT	- 1 482,80 € TTC

## Décisions

Signature des décisions prises depuis la convocation du conseil municipal du 07 janvier 2025 :

Date	n°décisions	objet
30/12/2024	2024-36	Contrat de bail de courte durée avec la SASU Reflets Alpains pour un local situé à Montchavin
30/12/2024	2024-37	Contrat de location avec l'ESF La Plagne pour un local situé à Plagne Soleil dans l'immeuble le Cervin
30/12/2024	2024-38	Bail commercial avec la SARL GUILLET DESMOULIN pour l'exploitation de l'Auberge de Valezan
30/12/2024	2024-39	Bail professionnel avec le Docteur Nicolas DELACROIX pour l'exploitation d'un cabinet de santé aux Coches
23/01/2025	2025-001	Avenant n°2 au bail commercial avec la SAS les terrasses
23/12/2024	2025-002	Budget général 2024 - Virement de crédits

Monsieur Robert ASTIER fait remarquer l'ajout d'avenants à chaque conseil pour la liaison mécanique de Belle Plagne (MAPA 23-20) et s'inquiète quant à son coût final.

Monsieur le maire rappelle que les travaux de l'escalator ne sont pas encore achevés et le surcoût est, pour l'instant, estimé à environ 100 000 €, mais susceptible d'évoluer.

## Questions orales

Le groupe « Agir pour l'économie au service de votre territoire » représenté par monsieur Richard Broche souhaite poser les questions suivantes :

### Questions de monsieur Richard Broche

**1) Est-ce que les établissements « petite restauration » gérés sur le domaine skiable par la SAP sont soumis aux mêmes redevances que les autres restaurants d'altitude ?**

Monsieur le maire signale que le seul snack concerné (Live 3000) n'est pas directement implanté sur le domaine skiable mais intégré dans la gare d'arrivée de la télécabine du glacier. Par contre, cet établissement est soumis à la redevance de concession basée sur le chiffre d'affaires, par l'intermédiaire du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne.

### Questions de monsieur Robert Astier :

**1) Pourquoi, lors du dernier sinistre au chef-lieu, n'a-t-on pas actionné la sirène ?**

Monsieur le maire rappelle que ce dispositif d'alerte n'est plus sous le contrôle des collectivités. Il ajoute que le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) ne l'active plus pour les départs de feux, sauf cas exceptionnel.

Monsieur Xavier Miché prend la parole pour expliquer que, suivant la gravité de la situation, le Préfet déclenche le plan ORSEC et active les sirènes répertoriées par département (système d'alerte et d'information des populations).

Il ajoute que cette question met en évidence la nécessité d'informer les habitants de la commune sur ce dispositif piloté depuis Lyon depuis 1996 (tests sirène le 1er mercredi du mois, connaissance des différents signaux utilisés, etc...). Répondant à l'inquiétude de monsieur Robert Astier, monsieur

Xavier Miché explique que le voisinage n'est alerté qu'en cas d'impératif majeur par le commandant des secours ou le directeur des opérateurs de secours (le maire de la commune ou son représentant).

Il précise que l'objectif est de maintenir les habitants dans leur bâtiment, si aucun danger immédiat n'est à craindre, afin d'éviter la panique qui pourrait entraver l'intervention des secours.

Monsieur le maire confirme sa présence sur les lieux jusqu'à 2 h du matin, avec les services municipaux dont le Directeur Général des Services. Après s'être assuré de la mise en sécurité des victimes, sa principale inquiétude a été la propagation du feu à l'église toute proche.

Il informe que la salle des mariages de la mairie avait été mise à disposition pour servir de poste de commandement.

Monsieur le maire clôture la séance à 21h20

# TRIBUNE DES GROUPES

## AGIR POUR L'ÉCONOMIE AU SERVICE DE VOTRE TERRITOIRE

Bonjour à tous !

En préambule du dernier conseil municipal, une restitution de la dernière étude concernant la liaison « vallée- station » a été présentée à l'ensemble des élus ; étude avec des projections et des chiffres intéressants, et qui, sur le papier semblent cohérents.

Néanmoins, plusieurs points nous interrogent :

- Suite à l'éboulement le week-end du 1er février, ne faudrait-il pas en parallèle travailler sur notre accès routier ?
- L'accès ferroviaire à voie unique de notre vallée n'est pas pris en considération.
- La pendulation des navettes en vallée (ronde) ne concerne pas l'ensemble du territoire mais uniquement les villages situés sur le trajet de la liaison.
- La desserte en altitude afin de déposer nos clients au pied de leur hébergement n'est pas assez étudiée pour favoriser l'attrait d'un tel appareil.
- Construire un tel projet avec d'hypothétiques subventions de l'État au vu du contexte actuel est selon nous très risqué.
- Ne faudrait-il pas se rapprocher des services de l'État afin de faire une pause dans le déroulé de la procédure de Délégation de Service Publique (DSP-gestion du domaine skiable) ? En effet, cela pourrait permettre d'y intégrer cette liaison décarbonée et de laisser supporter au futur exploitant le risque financier, qui selon nous, ne peut être à la charge des communes. Aussi, une fois intégrée dans la consultation de la future DSP, le SIGP pourrait être mandaté au nom du futur délégataire afin d'engager sans délai les procédures et les travaux.

Enfin, si la clé de répartition entre Aime La Plagne et La Plagne Tarentaise n'a pas été validée à ce jour, on connaît le planning !

Pour une liaison opérationnelle fin 2029, le projet devra être lancé avant la fin du premier trimestre 2025 avec la promesse d'une réunion publique en amont. LE COMPTE A REBOURS est lancé !

Richard Broche, Isabelle Girod Gedda, Maryse Buthod, Robert Astier, Guy Pellicier  
Adresse Mail : richardbroche.laplagne@gmail.com

## LA PLAGNE TARENTEISE 2020, un territoire qui nous rassemble

Bonjour à toutes et tous,

En 2025, La Plagne Tarentaise franchit une étape clé avec des projets structurants améliorant durablement la qualité de vie et l'attractivité du territoire. Mobilité, habitat, cadre de vie : chaque aménagement s'inscrit dans une vision globale pour une commune plus accessible, agréable et tournée vers l'avenir.

L'accessibilité est un enjeu majeur pour une commune où cohabitent résidents, travailleurs et visiteurs. L'ascenseur valléen, en phase d'étude approfondie, offrira une liaison rapide entre Aime-La Plagne et Plagne Centre, réduisant la circulation automobile et favorisant la transition écologique.

Dans la même optique, la déviation de Macot, dont la première phase démarre en 2025 avec une route forestière, vise à délester le centre du village d'un trafic dense. Par ailleurs, les travaux de sécurisation à Sangot et du pont de Sangot renforceront la protection des piétons et cyclistes.

L'amélioration du cadre de vie passe aussi par un habitat adapté et des espaces publics rénovés. Le quartier intergénérationnel de la Fontaine répondra aux attentes des familles et seniors avec des logements accessibles favorisant la mixité sociale. À proximité, la requalification de la traversée et, plus tard, la place de l'église, redonnera vie au centre du village en sécurisant les déplacements.

Les Jeux Olympiques d'hiver 2030 sont une opportunité d'accélérer certains projets d'infrastructure. Le premier tronçon de l'ascenseur valléen jusqu'à La Roche, desservant les sites olympiques de manière décarbonée, pourrait bénéficier d'un financement de l'État. Les recettes d'exploitation permettront ensuite d'envisager sa poursuite vers Plagne Centre. Une réunion publique associera la population à ce choix, comme promis lors du conseil municipal de septembre.

L'avenir de La Plagne Tarentaise se construit aujourd'hui avec des choix réfléchis et structurants. Avec méthode et ambition, nous poursuivons nos engagements pour une commune paisible, dynamique et respectueuse de son environnement.

Liste Jean- Luc Boch.

## Manifestations

### ■ TABLES RONDES VENDREDI 4 AVRIL - 18H30

Palais des Congrès de Belle Plagne

Ouverture à tous

**Table 1 : Quelle est votre définition de la Montagne ?**

Jean Luc Boch - Maire La Plagne Tarentaise

Thierry Dutilloy - Directeur Régional TotalEnergies.

M. Koulinisky - Conférence sur le changement climatique

M. Silvestre - Maire délégué de La Cote d'Aime

M. Périgard - Directeur Commercial Société KASSBOHER.

**Table 2 : Comment l'Energie va t'elle répondre à cette évolution de la Montagne ?**

Jean Luc Boch - Maire La Plagne Tarentaise

Thierry Dutilloy - Directeur Régional TotalEnergies.

M. Capuçon - Chargé de Mission Maison des propriétaires

Mme Loquay - chargée des mobilités, transports et déplacements, pays de Tarentaise Vanoise

M. Périgard - Directeur Commercial Société KASSBOHER.

Animateur : Serge Delemontex

### ■ LA MEGA BELL COURSE SAMEDI 19 AVRIL 2025

Affolez le chrono (si vous pouvez sur les espaces ludiques complètement twistés du domaine skiable de La Plagne: la Funslope, le boardercross Riders Nation, le Stade Jean-Luc Crétier, le slalom YUGE, le boardercross de La Rossa, le parcours d'obstacles du Fornelet spécialement monté pour l'occasion etc.

Jouez la gagne. Jouez tout court !

Bref, faites ce que vous savez faire de mieux : vous amuser sur vos skis ou votre snowboard !

**1 course, 2 formats**

Deux formats de course au choix (S ou XL) pour pouvoir participer avec tous les riders de votre coeur à partir de 8 ans (niveau rouge)

**Inscription et information** : <https://lamegabellcourse.com>

### ■ LA DÉMEMBRÉE CIE SANS FAIRE DE BRUIT SAMEDI 19 AVRIL 2025 - 20H30

1909. Une atmosphère au cœur d'une histoire policière ! Coup de théâtre ! Pied de nez ! Qui a tué cette femme de la haute société de manière aussi sauvage ? Deux femmes reprennent l'enquête lors de cette étrange réunion pour élucider l'affaire.

Elles interrogent les témoins et les détectives. Le mystère reste entier. D'autant qu'on ne prend pas la journaliste et la passionnée de forensique au sérieux. Et pour cause, seuls les hommes sont dignes de raison au début du siècle dernier. Pourtant, tant de femmes ont œuvré pour l'humanité. Depuis les origines. Mais elles seront là aussi, témoins de ces luttes qui se mettent en place. Un crime rocambolesque, une récompense à qui découvrira le meurtrier, une réunion entre témoins et experts du crime... et deux femmes pour résoudre l'enquête. Deux femmes ? En 1909 ?

Et oui, deux femmes ! Un spectacle vif et drôle, une enquête haletante menant ses personnages en quête de leur propre vérité !

Basilique Saint Martin - Aime-La-Plagne - Information : La Plagne Vallée - 04.79.55.67.00

## Informations

### ■ PRIX LITTÉRAIRE LA PLAGNE TARENDAISE

En ce début d'année 2025, quoi de mieux que la promesse de lectures passionnantes à foison ?!

Le réseau des médiathèques de La Plagne Tarentaise et son groupe de lectrices passionnées sont heureux de vous faire part de la naissance du prix littéraire «La montagne de livre» Il s'agit d'un prix littéraire conçu par le groupe de passionnées de lecture qui se réunit une fois par mois en alternance à Macot et Bellentre. 12 titres parmi l'offre littéraire récente ont été présélectionnés pour vous et sont empruntables gratuitement dans vos médiathèques. Vous avez maintenant un an pour lire tous ces livres (sans obligation) et attribuer une note à chacun via les bulletins de vote mis à disposition. Fin 2025, le roman préféré des lecteurs sera désigné lauréat !

**Quel roman atteindra le sommet ?!**

**A vos marques... Prêts ? Lisez !**

**Plus d'information sur [www.laplagne-tarentaise.fr](http://www.laplagne-tarentaise.fr)**

### ■ ALERTE ET SÉCURITÉ

Le SAIP (Système d'Alerte et d'Information des Populations) permet d'avertir en cas de danger majeur.

Reconnaître le signal national d'alerte :

- Alerte : 3 séquences de 1 min 41 s (son modulé)

- Fin d'alerte : 30 s de son continu

- Le test mensuel a lieu chaque 1er mercredi du mois à midi  
*En cas d'alerte :*

- Écoutez la radio (France Bleu Pays de Savoie)

- Soyez attentifs aux messages des autorités

- Restez en sécurité jusqu'aux consignes officielles

Les 24 sirènes de Savoie sont là pour vous protéger

Elles sont situées : Albertville, Avrieux, Bessans, Bourg-Saint-Maurice, Brides-les-Bains, Fourneaux, Grand-Aigueblanche, Modane, Moûtiers, Pomblière Saint-Marcel, Pralognan-la-Vanoise, Saint-Jean-de-Maurienne, Saint-Martin-d'Arc, Saint-Michel-de-Maurienne, Tignes, Tours-en-Savoie, Ugine, Val d'Isère, Val d'Arc, Villarodin-Bourget.

Renseignez-vous sur les risques près de chez vous et préparez votre plan d'urgence.

### ■ PRINTEMPS JAPONAIS 4 AVRIL AU 28 MAI 2025

La Maison des Arts organise Le Printemps Japonais, un événement célébrant la culture japonaise grâce à différentes expositions, ateliers, projections, conférences et animations.

A La Maison des Arts

Plongez dans l'univers nippon à travers des expositions dédiées aux estampes traditionnelles japonaises, à l'aquarelle et à l'univers du manga, mettant en lumière des artistes contemporains et des œuvres emblématiques.

Le programme s'enrichit d'ateliers créatifs (origami, peinture, cuisine japonaise), de dégustations, de projections gratuites de films cultes comme Princesse Mononoké, de conférences sur l'art et le japonisme, ou encore d'une journée Hanami pour célébrer la floraison des cerisiers.

La remise des prix du concours Tarentaise Manga clôturera l'événement le 26 mai, suivie d'un moment convivial.

Un voyage culturel immersif à ne pas manquer à travers l'univers du Japon !

**VERNISSAGE de l'exposition**

« Les trente-six vues du Mont Fuji », estampes de Katsuhika Hokusai

**Vendredi 4 avril 2025 à 18h30 - La Maison des Arts**